

**CONDITIONS GENERALES D'ACHAT – USINALP**  
**(en cas de conditions particulières, seules ces dernières sont valables)**  
**NOVEMBRE 2006**

- 1) Les commandes formulées par écrit sur imprimé spécial et dûment signées sont seules valables.
- 2) Nous aurons la faculté de refuser toutes marchandises qui ne seraient pas expédiées conformément à un bon de commande régulier et aux spécifications de ce dernier ainsi qu'aux présentes conditions générales.
- 3) Toutes marchandises refusées séjourneront à vos risques et périls dans nos magasins.
- 4) **Factures et règlements** : les factures (factures définitives ou factures d'acompte), établies strictement à partir de nos commandes écrites devront nous être adressées en un exemplaire. En raison de notre système de traitement des factures fournisseurs, si la facture n'était pas en notre possession le 10 du mois suivant le mois de facturation (c'est-à-dire le mois de réception de la marchandise), l'échéance se trouverait automatiquement reportée de 30 jours. Le fournisseur doit établir une facture en y inscrivant le N° de commande et le N° du bon de livraison.  
Le règlement des factures sera fait à ST Martin d'hères à 90 ou 60 jours fin de mois le 10 du mois suivant, à condition d'être en possession de la totalité des documents demandés (certificat d'origine, attestation, dossier qualité, bon de livraison, etc...). Le délai de règlement partira de la date fin de mois de réception complète du matériel ou fourniture indiqués sur la commande, de la facture et des données demandés. En cas de livraison partielle, le processus de règlement énoncé ci-dessus sera appliqué.
- 5) **Expéditions ou livraisons** : Toute fourniture doit être accompagnée d'un bon de livraison, rappelant obligatoirement notre numéro de commande.  
Le fournisseur fait son affaire de l'emballage, du chargement et de l'expédition des fournitures commandées, aux conditions financières les plus économiques en fonction de leur nature, de leur protection et de leur conservation.  
En conséquence, et sauf clause contraire dans la commande elle-même, le fournisseur prend en charge tous les risques de ces opérations et les fournitures devront nous être livrées « franco domicile » ou « rendues à notre porte », le transfert de propriété s'opérant rendu destination.  
Les livraisons ne sont acceptées qu'aux heures d'ouverture de l'atelier, c'est-à-dire : de 7h à 12h et de 12h30 à 15h30 remises en bonne main et dûment datées et signées.  
Aucune réception le samedi toute la journée.

- 6) **Garanties** : Les fournitures sont conformes aux règles de l'art, à nos spécifications et cahiers des charges, elles sont garanties exemptes de tous défauts de matières, vices de construction, de fonctionnement ou de montage, et, d'une façon générale de tous vices apparents ou cachés.  
Toutes les fournitures sont conformes aux réglementations techniques en vigueur, notamment en matière de sécurité : les fournitures non conformes pourront être refusées et tenues à la disposition du fournisseur qui supportera tous les frais se rapportant au magasinage, à l'expédition et au retour des marchandises.  
Sauf stipulation contraire de notre part, la réception et l'agrément des marchandises ont lieu dans notre établissement.  
Nous nous réservons de faire vérifier l'avancement et la bonne exécution de nos commandes par toutes visites en ateliers que nous estimerions utiles, sans qu'en aucun cas ces interventions puissent décharger ou limiter la responsabilité et les garanties du fournisseur.
- 7) **Délais** : les délais sont garantis. Ils s'entendent pour marchandises rendues en notre établissement. Le respect des délais de livraison s'impose et le fournisseur les garantit formellement.  
En cas de non respect du délai, nous pouvons, dans la quinzaine qui suit la date d'expiration du délai fixé et moyennant un préavis de huit jours, annuler la commande tout en conservant notre droit de réclamer, éventuellement, des dommages et intérêts pour inexécution contractuelle sur ce point.
- 8) **Accusé de réception** : sans réponse de votre part dans les 8 jours, nous considérerons que vous êtes d'accord sur tous les termes de la commande, y compris nos conditions générales d'achat modifiées éventuellement par nos conditions particulières. Leur inobservation peut entraîner le non règlement des factures.
- 9) **Transfert de propriété** : Vous nous garantissez que la propriété des approvisionnements faits par vous et se trouvant dans vos ateliers en vue de l'exécution de la présente commande, sera transférée à notre société, sans exception ni réserve, jusqu'à concurrence du montant des termes payés par notre société. D'autre part, vous devrez assurer la bonne conservation des fournitures entreposés dans vos ateliers, et malgré ce transfert de propriété, vous serez de plein droit responsable des dommages subis par ces dernières, que ceux-ci résultent d'une faute de votre part ou d'un cas de force majeure.
- 10) **Tribunal compétent** : En cas de contestation, le tribunal de commerce de Grenoble est seul compétent.